



# La Stratégie territoriale

adopté en Conseil communautaire le 31 janvier 2023

# La stratégie territoriale portée par Roche aux Féés Communauté

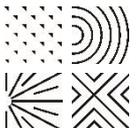
Depuis 30 ans, le territoire de La Roche aux Féés, au-delà des évolutions organisationnelles et du renouvellement des élus, a poursuivi une stratégie cohérente basée sur :

- une **croissance démographique soutenue**, même si elle s'est ralentie ces dernières années : le territoire est passé d'environ 20.000 à 27.000 habitants en une génération ;
- un **développement des services à la population** apte à répondre aux besoins essentiels, et misant particulièrement sur l'enfance/jeunesse, la culture et le sport (établissement d'enseignement artistique Le HangArt, centre aquatique Les Ondines, de multiples équipements communaux...);
- le **pari du désenclavement routier**, avec un tracé de la voie rapide Rennes-Anjou retravaillé pour desservir les trois pôles du territoire, et dont la réalisation s'est achevée à l'été 2021 après vingt ans de travaux ;
- la **sauvegarde de la ligne ferroviaire Rennes-Châteaubriant**, avec un projet de régénération de l'infrastructure mené entre 2019 et 2021, après une forte mobilisation des élus et des citoyens ;
- une **politique de l'habitat continue** depuis plus de 12 ans, à travers un Programme local de l'habitat (PLH) qui a permis la construction de plus de 1400 logements, encouragé la rénovation de plus de 800 logements autres et fait quasiment disparaître la vacance ;
- un **développement urbain relativement contenu**, autour de **trois pôles** (Janzé, Retiers, Martigné-Ferchaud) qui ont

conservé une bonne vitalité commerciale et **des bourgs** qui ont réussi à maintenir des **services essentiels** ;

- une **politique de développement économique** qui a conduit à créer de nouvelles **zones d'activités**, pour tirer le meilleur parti du moteur économique rennais proche et créer des emplois, mais également des **services nouveaux** encourageant le télétravail, l'entrepreneuriat, la reprise d'emploi (La Canopée et ses services) ;
- une **transition énergétique bien anticipée**, dès 2008, avec l'impulsion donnée à de multiples projets et l'objectif de devenir un **Territoire à énergie positive** avant 2050...

.../...



# La stratégie territoriale portée par Roche aux Féés Communauté

Aujourd'hui, le territoire peut **bénéficier des acquis** de ses choix et investissements passés. Mais face aux enjeux majeurs qui se présentent et aux enjeux territoriaux actuellement identifiés, il se trouve maintenant confronté à la nécessité de **repenser son modèle de développement**.

Le **Projet de territoire vise** à faire du territoire de La Roche aux Féés, en une génération (d'ici 2050), **un territoire de grande qualité de vie humaine et sociale, qui aura su anticiper le changement climatique et surmonter d'éventuelles crises, en misant sur la solidarité, en inventant des solutions, en épargnant les ressources et en respectant les milieux écologiques**.

Les politiques conduites doivent tendre à la **cohésion territoriale**, c'est-à-dire à offrir à chaque habitant et à chaque partie du territoire **les mêmes chances**. Cependant, cela ne signifie pas les mêmes investissements partout ou un saupoudrage des aides, subventions ou fonds de concours. Le **principe d'équité** doit permettre de **soutenir les dynamiques engagées**, mais également de **donner les impulsions**, au bon moment et par le meilleur moyen, permettant de faire **émerger des projets** dans chaque commune, tout en tenant compte du poids démographique des différents pôles.

La stratégie territoriale porte l'ambition du territoire de s'engager dans les transitions multiples nécessaires pour assurer cet avenir. Elle repose sur les 12 dimensions qui suivent, qui sont autant de bornes sur le chemin de l'avenir.

Faire vivre une gouvernance territoriale innovante

Demeurer un territoire à taille humaine, fort d'un ancrage historique et géographique singulier

Faire de chacun un acteur responsable de sa mobilité, en accompagnant l'émergence des mobilités alternatives et décarbonées

Porter une culture *rurbaine* innovante, fruit d'un mariage équilibré entre urbain et rural

Permettre à chacun d'être bien logé, en confortant la qualité de l'habitat et du cadre de vie

# La Stratégie territoriale

Tirer pleinement parti des dynamiques métropolitaines et inter-territoriales

Fortifier et diversifier le tissu économique dans le cadre d'une économie responsable

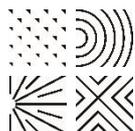
Conforter l'armature urbaine autour de trois villes en réseau

Capitaliser sur une histoire économique liée à l'agriculture et à l'alimentation, en revisitant les modèles et en innovant

S'adapter au changement climatique en mobilisant tous les acteurs

Poursuivre la transition énergétique, levier de développement et de résilience territoriale

Consolider le socle de services à la population, garants d'un développement humain de qualité



# Demeurer un territoire à échelle humaine, fort d'un ancrage historique et géographique singulier



Le territoire de La Roche aux Fées constitue une **communauté de 27.000 habitants** sur un espace de 345 km<sup>2</sup>, qui s'étire en fuseau sur 30 km de long et environ 10 km de large. Cette configuration **compacte**, sans obstacle physique, **bien connectée** en interne, **ouverte** sur les territoires proches, riche d'une **vitalité sociale** certaine, en fait véritablement un **territoire à dimension humaine**.

Sa situation sur le secteur des **marches de Bretagne** en a toujours fait un **territoire frontière**, et donc un territoire d'échanges, au croisement d'influences normandes, bretonnes et ligériennes (Maine et Anjou). Son positionnement entre Rennes, Nantes et Angers lui permet aujourd'hui de s'inscrire dans une **aire de croissance démographique et économique particulièrement valorisée** en France, les régions de Bretagne et des Pays de la Loire étant devenues très attractives.

Ses **espaces ruraux**, avec des paysages à la fois naturels et agricoles, le positionnent parmi les **campagnes de l'ouest** de la France, avec une assez faible densité de population mais un bon essaimage du peuplement dans l'espace : c'est le fruit d'une **société rurale multiséculaire de type bocager**, qui fut fortement bouleversée par la modernisation de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

Son identité est centrée sur le **mégalithe remarquable de La Roche-aux-Fées** : le plus grand et le mieux conservé des dolmens d'Europe. Erigé au néolithique, il s'inscrit dans la **vallée de la Seiche**, riche de nombreux sites archéologiques. Cet ancrage patrimonial renvoie à une authenticité des lieux

autant qu'à une mémoire multimillénaire. Le site mégalithique constitue un **centre symbolique**, conférant des valeurs de force et de pérennité. C'est un **atout considérable**, autant en termes d'image de marque et de communication, que de capital sympathie et de valeurs inspirantes.

Pour l'avenir, le territoire compte **affirmer et cultiver sa singularité**, sans se laisser enfermé dans ses limites : c'est bien plus en termes de "**cœur battant**" et de **dynamiques** que de frontières que doit s'exprimer son caractère original. Dans un monde de flux et d'incertitudes, le territoire de La Roche aux Fées, servi par une tempérence sociale et politique qui empreint les relations, peut à son échelle **devenir désirable pour une population en attente d'ancrage et de valeurs humaines**. La croissance démographique attendue sera en phase avec la tendance régionale, mais modérée (30.000 habitants à l'horizon 2032).

*Deux opérations à venir, illustrant cette dimension :*

- *La mise en valeur du site mégalithique de La-Roche-aux-Fées, pour conforter son rôle de centre symbolique du territoire, protéger le monument et mieux accueillir les visiteurs.*
- *L'achèvement de la mise en valeur de la motte féodale de Marcillé-Robert.*



# Porter une culture ruraine innovante, fruit d'un mariage équilibré entre urbain et rural



La **ruralité** est **porteuse de valeurs** qui semblent faire sens à notre époque, en lien avec « l'esprit village » : proximité, convivialité, simplicité. En France, un nouveau regard se porte sur les campagnes et les petites villes, et leurs habitants semblent d'ailleurs en développer une **fierté nouvelle**. En contrepoint, la **culture urbaine**, véhiculée par les médias et une offre culturelle largement accessible, s'est généralisée; elle apporte une **ouverture**, des valeurs alternatives et des modes de vie nouveaux qui font aussi évoluer la ruralité. Le mariage de ces deux cultures dans une **identité hybride (rurbaine)** est incontestablement fertile pour le territoire.

Le territoire de La Roche aux s'inscrit dans un espace géographique et politique où le **mariage entre urbain et rural** a su trouver son équilibre sur un temps long, avec un maillage de bourgs tous les 12 kilomètres environ, base d'une organisation multipolaire. Bien que, là comme ailleurs, le phénomène d'exode rural se soit produit au XX<sup>ème</sup> siècle, la campagne n'est pas dépeuplée. Elle comprend des **exploitations agricoles** encore nombreuses (434 en 2020) et de **multiples hameaux** ("villages"). Le **réseau routier** est dense et relie chaque point habité du territoire, tandis que le **réseau numérique** très haut-débit progresse et devrait être achevé en 2027.

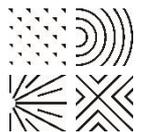
En cherchant à s'affirmer au sein du Pays de Vitré et au sud de l'Ille-et-Vilaine, le territoire a confirmé sa **volonté de ne pas rester un espace rural profond, encore moins de devenir une périphérie ou un territoire-dortoir**. Ce n'est pas en suivant un modèle ou en escomptant des effets de débords que le territoire se développe, mais plutôt **en comptant sur ses forces et ses dynamiques**, en s'ouvrant aux autres et en innovant.

L'**innovation** est en effet au cœur de notre société et un impératif pour répondre aux problèmes actuels et futurs. L'innovation technologique est évidemment omniprésente, mais elle n'en est qu'un aspect : elle est aussi organisationnelle, sociale, territoriale... C'est surtout un **état d'esprit** permettant d'accueillir la nouveauté, de penser hors des cadres habituels, d'expérimenter des solutions inédites... Le réseau La Fabrique (3 fablabs) ou La Canopée illustrent cette approche fortement soutenue par l'intercommunalité.

Pour l'avenir, il s'agit de continuer à porter cette **culture rurbaine**, notamment en travaillant les **valeurs d'accueil**, c'est-à-dire les liens entre une **population stable**, présente depuis longtemps, et une **population nouvelle**, éventuellement installée de manière transitoire. Il s'agit aussi d'**éviter toute apparence de péri-urbanisation**, en réaffirmant le rôle des **centres-villes et bourgs** comme lieux incontestables de la vitalité économique et sociale, tout en accompagnant les autres communes pour améliorer l'**accessibilité aux services**. Il s'agit aussi d'offrir une **solution à la dissociation accrue entre lieu de travail et lieu de vie**, en facilitant le télétravail, dans une optique de « meilleur des deux mondes ».

*Deux opérations à venir, illustrant cette dimension :*

- *Le tiers-lieu culturel à Cœsmes, associant espace jeunesse, médiathèque, ludothèque et divers services sociaux, en requalification d'une ancienne école.*
- *Une feuille de route en faveur de l'inclusion numérique (accès pour tous), définie en 2023.*



# Tirer pleinement parti des dynamiques métropolitaines et inter-territoriales



La situation géographique du territoire de La Roche aux Fées à **proximité de la métropole rennaise** induit depuis plus de vingt ans **une influence sur le développement et la valorisation du territoire qui profite davantage au nord qu'au sud**. De cette situation qui pourrait conduire à un déséquilibre, il faut en faire une force.

La proximité de **Rennes**, de ses emplois, de son haut niveau de services, de sa vie culturelle et de sa notoriété constitue un **atout** pour le territoire. Les effets d'influence nés des interactions qui en résultent sont nombreux et bénéfiques en termes d'innovation, de compétences, d'élargissement du bassin d'emploi et de consommation.

Le territoire de La Roche aux Fées **ne souhaite pas** pour autant devenir un **territoire sous dépendance** de la métropole rennaise, scénario qui l'amènerait à devenir un espace dortoir pour les salariés à faible pouvoir d'achat ou un territoire refuge pour les ménages écartés du cœur de métropole par des contraintes telles que le prix de l'immobilier ou l'exiguïté des logements. Le territoire ne souhaite pas non plus accueillir dans ses zones dédiées à l'activité économique des entreprises qui n'auraient plus leur place dans le cœur de métropole pour des raisons de nuisances ou de besoin de vastes emprises.

A l'avenir, il s'agit de continuer à **bénéficier de la proximité** avec Rennes et les écosystèmes relationnels et économiques qui s'y développent, tout en identifiant bien les **effets négatifs** de cette proximité, pour réussir à les **juguler**. L'**espace de dialogue et de coopération** ouvert par l'Etat et Rennes

métropole offre une perspective intéressante dont Roche aux Fées Communauté s'est saisie.

En termes de bassins de vie quotidienne, les **relations sont fortes avec les territoires proches**. Il s'agit donc de cultiver le lien historique avec l'ancien Pays de Vitré, les relations évidentes de proximité avec Bretagne Porte de Loire Communauté (autour de Bain-de-Bretagne) et de davantage s'ouvrir aux territoires adjacents des départements limitrophes (Mayenne, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, territoire de Châteaubriant).

*Deux opérations à venir, illustrant cette dimension :*

- *L'engagement dans le Contrat de coopération métropolitaine avec Rennes métropole et les intercommunalités adjacentes, avec pour thèmes : les mobilités, le développement économique, les transitions écologiques, le tourisme.*
- *La mise en œuvre du programme de financement européen Leader pour la période 2023-2027, avec Vitré Communauté, au bénéfice de projets répondant à deux priorités : l'accélération des transitions écologiques et le renforcement de la cohésion territoriale.*

# Conforter l'armature urbaine autour de trois villes en réseau



Le territoire de La Roche aux Fées est **soumis à des dynamiques et des influences** qui peuvent le morceler et favoriser des inégalités de développement. Le nord, plus proche de Rennes, s'est davantage développé démographiquement et économiquement. Le sud, plus éloigné, n'a pas bénéficié de la même dynamique. Le centre se trouve en situation intermédiaire, plutôt favorable, mais néanmoins fragile.

Le territoire de La Roche aux Fées bénéficie d'une **armature urbaine très lisible**, qui fut renforcée par l'arrivée du train en 1881, contribuant à son désenclavement et à son développement. Au milieu du XIX<sup>ème</sup>, la commune de Janzé était déjà la 2<sup>ème</sup> commune la plus peuplée de l'arrondissement de Rennes. Au sud du territoire, Martigné-Ferchaud prit son essor en devenant un nœud ferroviaire : outre l'axe Rennes-Châteaubriant-Nantes, la ville était le point de départ d'une autre ligne la reliant à Vitré, via La Guerche-de-Bretagne, se prolongeant jusque Pontorson au nord du département. Globalement, **le territoire est donc entré dans le XX<sup>ème</sup> siècle en étant déjà très bien connecté et inscrit dans la modernité.**

Depuis **2021**, les trois villes de Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud sont reliées entre-elles et desservies par une **double infrastructure de transport** qui constitue l'**épine dorsale** du territoire : la voie rapide départementale Rennes-Anjou et la ligne ferroviaire Rennes-Châteaubriant. Cette configuration territoriale est favorable à l'**intensification des échanges entre les trois villes**, à une **polarisation de leur bassin de vie respectif** comprenant les autres communes alentour, et à une

**connectivité grandissante aux réseaux régionaux.** En conséquence, le rattrapage des inégalités sur le territoire devrait en être favorisé.

Par ailleurs, si le territoire a beaucoup compté sur l'achèvement de la voie rapide pendant 20 ans, l'existence d'une **ligne ferroviaire maintenant régénérée** est un **atout** à l'heure où le train apparaît comme un moyen pertinent pour décarboner rapidement les mobilités et renforcer les centralités. La structuration qu'elle implique pour les trois centralités permettra de développer **une forme de "villes en réseau"**, le train pouvant constituer une intéressante desserte interne au territoire. Encore faut-il que **la qualité de service** soit à la hauteur des besoins : une amélioration conséquente est attendue dans les prochaines années avec la **modernisation** de la ligne, fortement soutenue par Roche aux Fées Communauté.

A l'avenir, le territoire compte **valoriser ses trois polarités**, notamment la qualité urbaine et les services, **en lien avec les centralités secondaires** que sont les autres bourgs. Ce développement **multipolaire** doit profiter à l'ensemble des communes du territoire. Le **principe de complémentarité** entre les différents secteurs du territoire doit être favorisé.

*Une opération à venir, illustrant cette dimension : la définition en 2023 d'une Opération de revitalisation de territoire (ORT) contribuant à renforcer l'attractivité et la vitalité des trois villes de Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud, au bénéfice de l'ensemble du territoire.*

# S'adapter au changement climatique en mobilisant tous les acteurs



Un diagnostic de **vulnérabilité** du territoire au changement climatique réalisé en 2022 a mis en évidence une évolution à la hausse des températures annuelles ces dernières années, en cohérence avec les observations au niveau national. Les projections climatiques indiquent une **amplification du réchauffement de l'ordre de +1,5 à +3°C** en moyenne annuelle d'ici la fin du siècle, ce qui est considérable.

Ce réchauffement sera plus marqué au printemps et en été. Le nombre de jours chauds viendra à tripler d'ici la fin du siècle, se traduisant par des **périodes caniculaires** d'intensité et de fréquence croissantes. En parallèle, la **pluviométrie diminuera** en période estivale, augurant des étés plus chauds et secs. Au regard de l'évolution de la population et des usages liés aux activités économiques, les **tensions sur la ressource en eau** devraient s'accroître, à l'image de l'été 2022.

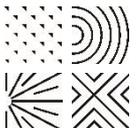
Ces impacts risquent de fragiliser en premier lieu la production agricole et les principaux usagers de l'eau, comme les industries agro-alimentaires. En outre, l'augmentation de la fréquence des **phénomènes extrêmes** impactera directement la population. Des périodes de précipitation intense risquent de générer des crues et des inondations sur le territoire dans certaines communes, ayant des effets néfastes sur les équipements publics et les habitations. La population, notamment les personnes les plus sensibles, devra être particulièrement protégée face à ces **vagues de chaleur**.

Pour faire face à ces impacts d'ampleur croissante et réduire sa vulnérabilité, en particulier vis-à-vis de la ressource en eau, le

territoire, sous l'impulsion de Roche aux Fées Communauté et avec l'implication des acteurs locaux, s'engage dans une **politique d'adaptation du territoire et des activités** à ce changement climatique : accompagnement des agriculteurs à l'adaptation de leurs systèmes et pratiques agricoles, actions de mobilisation et de formation des acteurs économiques, soutien à la mise en œuvre et l'expérimentation de solutions innovantes, ou fondées sur la nature.

*Deux opérations à venir, illustrant cette dimension :*

- *Un observatoire local des effets du changement climatique, co-construit et animé annuellement par un « club climat » regroupant les acteurs du territoire potentiellement impactés.*
- *Le projet de recherche-développement Ferm'Adapt, animé par la Chambre d'agriculture, et rassemblant une dizaine d'agriculteurs locaux pour construire et tester des leviers d'adaptation collectifs.*



# Poursuivre la transition énergétique, levier de développement et de résilience territoriale



L'énergie est au cœur de nos vies et de notre société. Depuis un siècle, les **sources non renouvelables** à notre disposition nous ont fourni une **énergie abondante et peu coûteuse**, tout en contribuant au changement climatique actuel. Cette période prend progressivement fin et nous rentrons dans une ère « **post-pétrole** » se conjuguant à un contexte d'urgence climatique.

**Dès 2008, le territoire a parié sur une politique en faveur de la transition énergétique** : encourager la sobriété, améliorer l'efficacité énergétique, décarboner au plus vite les sources de production. Roche aux Fées Communauté a initié progressivement une **palette complète de projets et d'actions** en faveur de cette transition accélérée, en coopération avec des acteurs locaux et des partenaires extérieurs : réseaux de chaleur bois dans quatre communes (Janzé, Retiers, Martigné-Ferchaud et Coësmes) allant de pair avec le développement de la ressource bois-bocage, méthanisation collective (méthaniseur associant 55 agriculteurs situés autour de Janzé avec la SAS Énerfées, ferme énergétique par la SAS Métha-Ferchaud...), sensibilisation aux questions d'énergie par l'association L'Énergie des fées, projet de parc éolien citoyen avec la SAS Fééole, etc.

L'ambition est plus que jamais d'être un **Territoire à énergie positive d'ici 2050**, c'est-à-dire de produire plus d'énergie qu'il n'en sera dépensé localement. La relative avance prise par le territoire sur ce chemin doit lui permettre un **avantage concurrentiel** sur d'autres territoires, en permettant un **meilleur confort de vie** à la population et de plus grandes

chances de **viabilité économique** aux entreprises. Une énergie propre et produite localement constitue un **facteur de résilience** face aux incertitudes et chocs qui pourraient survenir.

A l'avenir, le territoire doit **conforter son avance en accélérant sa transition énergétique**, pour contribuer à limiter au maximum le réchauffement planétaire, mais également pour accroître sa résilience. Les leviers de cette politique de transition énergétique, réunis dans le Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) piloté par Roche aux Fées Communauté sont multiples, mais concernent principalement les mobilités, l'habitat, l'industrie et l'agriculture.

*Trois opérations à venir, illustrant cette dimension :*

- *Un audit énergétique mutualisé au niveau de l'intercommunalité réalisé en 2023 pour accélérer les travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux*
- *Un plan de sobriété énergétique interne aux services de Roche aux Fées Communauté mis en place en concertation avec ses agents, dans une optique d'exemplarité et de réduction globale de l'empreinte environnementale (numérique, bâtiments, déchets, mobilité)*
- *Une boucle de valorisation locale de la production d'énergies renouvelables (biogaz, hydrogène, électricité). Première étape en 2023, avec l'engagement d'une étude concernant le gaz vert.*

# Consolider le socle de services à la population, garants d'un développement humain de qualité



L'intercommunalité s'est **construite sur la base du développement de services à la population** qui permettent de répondre à des besoins exprimés, d'anticiper des difficultés ou simplement d'accompagner les personnes dans leur vie quotidienne. Des **réponses** sont maintenant apportées en matière de parentalité, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, de santé et de soin, d'accès aux services publics, d'emploi, d'entrepreneuriat, de pratique sportive, etc.

Une **politique ambitieuse d'offre culturelle** prévaut, notamment en matière d'apprentissages artistiques et de lecture publique. Le développement de l'établissement artistique Le HangArt, riche de plus de 25 professeurs et 450 élèves, compte parmi les grandes réussites de l'intercommunalité. Le réseau des 12 médiathèques et points lecture, géré par l'intercommunalité depuis 2020, constitue un relais efficace pour apporter culture, apprentissage et divertissement dans chaque partie du territoire. La politique culturelle doit porter ses efforts dans les années à venir sur **l'accompagnement des publics éloignés** de l'offre culturelle, via la médiation.

En matière sportive, les quelque 75 associations du territoire bénéficient d'équipements globalement remis à niveau. L'intention est maintenant de **développer les activités sportives au quotidien**, à travers une politique Sport-santé volontariste et une autre en direction du public en situation de handicap, en s'appuyant en même temps sur les labels Maison Sport Santé et Terre de Jeux 2024.

En matière de jeunesse, la **mise en réseau des espaces Jeunes**, souhaitée et pilotée par l'intercommunalité, a permis de développer de nouvelles synergies et des projets entre jeunes. La **politique petite enfance** vise en particulier à apporter une réponse aux besoins de garde des familles par la poursuite du **maillage** en structures de garde (secteurs centre et sud du territoire).

L'expérimentation d'un **Bus France Services** a permis de manière innovante de pallier le retrait des services administratifs des territoires et de répondre au plus près aux besoins des habitants.

A l'avenir, le territoire compte **maintenir ses ambitions et ses exigences** en matière de qualité de vie collective et d'accessibilité à des services adaptés à tous, en confortant le socle existant.

*Trois opérations à venir, illustrant cette dimension :*

- *Une micro-crèche sur Martigné-Ferchaud*
- *Un nouvel hôpital à Janzé*
- *La communauté professionnelle territoriale de santé, créée à l'initiative de médecins du bassin de vie de Janzé, qui aurait vocation à jouer la carte de la complémentarité et de la coordination de l'accès aux soins à partir des trois pôles du territoire et de l'hôpital de Janzé.*

# Capitaliser sur une histoire économique liée à l'agriculture et à l'alimentation, en revisitant les modèles et en innovant



L'agriculture et la production alimentaire constituent les éléments primordiaux de l'histoire économique du territoire. La spécialisation en élevage laitier des exploitations agricoles s'est faite en lien avec l'implantation d'une **industrie agro-alimentaire forte**, le tout constituant un **écosystème singulier** jusqu'à présent bénéfique au développement du territoire.

Cette évolution s'est faite sur la base d'**aventures entrepreneuriales**, notamment celle des établissements Bridel, dont les origines remontent au début du XX<sup>ème</sup> siècle et se situent au Theil-de-Bretagne, à Martigné-Ferchaud et à Retiers. Le rachat par la société Lactalis à la fin des années 1990 a fait basculer le territoire dans la **mondialisation économique**, par le biais de l'usine de production de Retiers, l'un des plus grands sites de cette entreprise devenue le premier groupe laitier mondial. En parallèle, la montée en puissance de l'**esprit coopératif** (CUMA, Poulets de Janzé...) a permis la structuration amont et aval de filières de production, tirant pleinement parti de **dynamiques collectives porteuses**.

Cependant, à l'image de la tendance observée nationalement, **le territoire a perdu entre 2010 et 2020 près d'un quart de ses exploitations agricoles**, même si cela s'est fait sans perte de surfaces agricoles et avec un recul limité de l'emploi. L'industrie agro-alimentaire a tendance à reposer sur un **nombre restreint d'établissements** et se signale par des pertes d'emplois récurrentes ces dernières années. La baisse tendancielle des ventes de produits animaux interroge et doit encourager un **glissement vers davantage de production végétale**, une **diversification des cultures** et la recherche

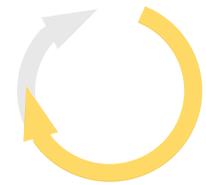
d'une **montée en qualité**.

Le territoire a conscience d'être parvenu à la **fin d'un cycle** et de devoir **impulser l'évolution du modèle agricole** vers une d'autres pratiques comme l'agro-écologie et de nouvelles filières. Il compte toujours se positionner comme un **territoire de production industrielle**, mais également comme un **laboratoire pour les agro-industries responsables**, permettant de développer des passerelles entre les agricultures, les industriels, les centres de recherche et les *start-ups* de l'*agri-tech* et de la *food-tech*.

*Deux opérations à venir, illustrant cette dimension :*

- *Une politique agricole du territoire établie avec l'ensemble des partenaires institutionnels, professionnels et syndicaux coordonnés par Roche aux Fées Communauté, pour favoriser en particulier l'installation/transmission, l'attractivité des métiers agricoles, la transition écologique des exploitations.*
- *La création d'un incubateur dédié à l'économie circulaire et à l'innovation agro-alimentaire sur le site de l'ancienne usine Kenwood à Janzé, porte par Roche aux Fées Communauté.*

# Fortifier et diversifier le tissu économique dans le cadre d'une économie responsable



Le territoire a pris conscience que l'ère où **favoriser le développement économique se réduisait à urbaniser des terres agricoles** pour ouvrir des zones d'activités économiques est désormais (presque) révolue. L'économie est avant tout, pour un territoire, **l'accroissement des liens d'échanges et des sources de revenus**. La fin programmée de l'artificialisation des terres (« Zéro artificialisation nette ») va contraindre la collectivité à densifier les zones d'activités, à être plus discriminant dans l'accueil d'entreprises en recherchant d'abord la **densité nette d'emploi**. Il s'agira aussi de **privilégier les centralités** pour l'implantation des commerces, des activités tertiaires et de certains artisans.

La création d'emploi est à rechercher, mais dans un contexte de quasi plein-emploi, la collectivité voit son rôle redéfini : il s'agit maintenant de **développer des écosystèmes favorables aux entreprises et aux entrepreneurs**, que ce soit en termes d'immobilier d'entreprises, de formation, de services, d'animation de réseaux, etc. La diversification de l'économie pourra conduire également à favoriser l'implantation d'activités tertiaires, de préférence en centralités.

Une **économie responsable** signifie que les entreprises prennent en compte l'**impact social, environnemental et territorial** de leur activité. Cela conduira à mettre l'accent sur **différentes formes d'économie**, en recherchant de **nouveaux modèles vertueux** :

- **l'économie sociale et solidaire** (ESS – en faveur de la dimension humaine du travail, des écosystèmes de travail

coopératifs et contributifs, de l'insertion sociale, de la production locale...)

- **l'économie circulaire** (en faveur du recyclage, du réemploi, de l'économie de la matière et de l'énergie)
- **la bioéconomie** (en faveur du vivant pris comme modèle, des matériaux biosourcés...)
- **l'économie du soin** et du grand-âge (pour répondre au défi du vieillissement)

*Deux opérations à venir, parmi d'autres, illustrant cette dimension :*

- *Une démarche d'économie circulaire au niveau de la zone d'activités du Bois de Teillay.*
- *La structuration d'une filière locale de valorisation du chanvre, portée par les agriculteurs du territoire.*



# Permettre à chacun d'être bien logé, en confortant la qualité de l'habitat et du cadre de vie



L'habitat relève d'un besoin premier, le logement d'un droit. Compte-tenu de la part d'effort dans le budget des ménages que ce poste représente, **le logement cristallise une part croissante des difficultés sociales et des inégalités de richesse**. Le territoire de La Roche aux Féés avait été jusqu'à ces dernières années relativement épargné par la hausse très conséquente des valeurs foncières et immobilières.

Le **taux élevé de propriétaires** (72,8 %) allié à un fort **taux d'habitat individuel** (88%) a jusqu'à présent joué un rôle de **stabilisateur territorial**. Cependant, à l'avenir, la conjugaison de la proximité de la métropole rennaise et de l'attractivité nouvelle des petites villes et des espaces ruraux risque d'accentuer les difficultés. En parallèle, la nécessité de **rénover énergétiquement** les logements pour contrer la hausse des coûts de l'énergie et accentuer la sobriété énergétique va monter en puissance.

Le territoire s'attend à voir croître son attractivité auprès des personnes et familles ne pouvant se loger au centre la métropole rennaise, mais également auprès des travailleurs venant d'autres régions et attirés par des emplois à pourvoir. C'est pourquoi le territoire prévoit **un niveau soutenu de construction de logements** dans les années à venir, sauf retournement de conjoncture.

A l'avenir, construire des logements devra s'opérer dans le respect des milieux naturels et agricoles, en augmentant la **densité des opérations** pour aller jusqu'à une **consommation nulle de foncier agricole** (« zéro artificialisation nette » en 2050). Cet impératif de sobriété foncière va conduire à

rapidement **reconsidérer les formes de l'habitat** : en évitant l'impasse que représente une trop forte densité, il s'agira d'inventer des **formes urbaines nouvelles**, avec une grande **qualité** architecturale et paysagère. Les opérations de renouvellement urbain vont donc prendre de l'ampleur, permettant de **restructurer les tissus urbains** en tirant parti des friches, et de trouver un **équilibre nouveau** entre habitat individuel et collectif.

A ce titre, l'opération de densification et renouvellement conduite à Retiers (secteur Auguste-Pavie), mais également les récentes extensions urbaines réalisées sur les communes de Janzé (quartier de La Lande au Brun) et d'Amanlis (quartier du Cormier) peuvent figurer au rang des **réalisations exemplaires** par leur densité et leur qualité urbaine. La confortation de la qualité du cadre de vie passera par un travail sur la **qualité des espaces publics** en contexte urbain et par un **renforcement des centralités**, en particulier dans les trois villes en réseau.

*Des opérations à venir, illustrant cette dimension :*

- *La mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH 3) avec 1073 créations de logements envisagées d'ici 2028 et deux dimensions particulières : la réponse aux besoins des publics spécifiques et l'impératif de sobriété foncière.*
- *La création de deux projets communaux d'aménagement mixant extension (dense) et renouvellement urbain en centralité (ZAC multisites à Janzé et à Retiers).*
- *La création de logements locatifs à l'initiative des communes (Amanlis, Boistrudan, Sainte-Colombe...)*

# Faire de chacun un acteur responsable de sa mobilité, en accompagnant l'émergence des mobilités alternatives et décarbonées



L'**accessibilité** aux services essentiels est un besoin fondamental et un droit. Roche aux Fées Communauté œuvre depuis longtemps en la matière, en ayant été le premier territoire de l'Ille-et-Vilaine à mettre en place un **service de transport à la demande** (TAD) en 2001. Aujourd'hui, ce sont près de 7800 trajets qui sont effectués annuellement, au bénéfice premier de personnes en nécessité (personnes âgées, en précarité...). En 2021, l'intercommunalité est devenue **Autorité organisatrice des mobilités** pour son territoire.

De par sa faible densité et ses caractéristiques rurales, le territoire est **très dépendant de l'automobile** et cette situation devrait peu évoluer dans les années à venir. Cependant, la mise en place d'une **Zone à faible émission** (ZFE) sur Rennes métropole qui vise à limiter et interdire progressivement la circulation des véhicules les plus polluants, le développement de la **congestion routière** sur les grands axes, la **hausse du coût de l'énergie** et l'**urgence climatique** vont conduire à des changements de comportement.

A l'avenir, l'**éventail des solutions de mobilité** devra se renforcer, pour permettre à chacun d'être un **acteur responsable de sa mobilité**, en prenant en compte tous les besoins. La collectivité devra être en **impulsion** pour sensibiliser habitants et entreprises, suggérer des solutions et proposer de nouvelles infrastructures énergétiques (électrique, GNV, agrocarburant...).

La **modernisation très attendue de la ligne ferroviaire Rennes-Châteaubriant** est d'une importance cruciale. L'objectif est d'augmenter la qualité de service, ce qui implique une remise à niveau du système de signalisation et une performance accrue du matériel roulant, permettant alors une plus grande vitesse des trains, une plus grande fréquence de desserte et une meilleure information des voyageurs. La décarbonation des engins roulants avec des **trains à l'hydrogène** reste une perspective intéressante à soutenir.

*Deux opérations à venir, illustrant cette dimension :*

- *Un Plan de mobilité simplifié (PMS) au niveau intercommunal, mis à l'étude en 2023 pour une application dans les années suivantes*
- *La modernisation de la ligne ferroviaire Rennes-Châteaubriant, en premier lieu du ressort de la Région et de la SNCF, attendue en deux phases d'ici 2032*



# Faire vivre une gouvernance territoriale innovante



Le Projet de territoire porté par Roche aux Fées Communauté est un **document vivant**, amené à évoluer et s'enrichir année après année. Il doit pouvoir accueillir, dans le cadre de sa stratégie, **les projets portés par les acteurs du territoire**. Il doit également contribuer à l'animation de la société civile et citoyenne, à sa mise en mouvement. Il doit **se nourrir des dynamiques collectives à l'œuvre et favoriser leur visibilité**. Pour cela, des **instances** ouvertes et stables et des **moments** dédiés seront créés.

Roche aux Fées Communauté s'engage dans la mise en place d'une **gouvernance souple et innovante**, centrée sur le Projet de territoire et sa mise en œuvre, et ouverte sur la société civile.

Dès 2023, cette gouvernance sera constituée des éléments suivants :

- Une **commission extra-communautaire** composée de 8 élus communautaires, de 8 conseillers municipaux (non élus communautaires) et de 8 citoyens/représentants de la société civile désignés pour la durée de la mandature. Cette commission se réunira au moins deux fois par an, pour examiner les projets structurants du territoire et les évolutions à apporter au Projet de territoire. Elle pourra apporter sa contribution aux comités de pilotage des différents contrats de financement (CRTE avec l'Etat, CDST avec le Département...).
- Un **temps annuel d'une demi-journée**, ouvert aux élus et aux citoyens, permettra d'ouvrir de nouveaux champs de réflexion sur des questions importantes et de mettre en

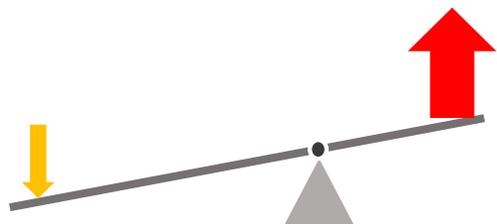
débat les sujets du moment, offrant l'occasion d'une **réflexion collective** et d'une participation du public, en dehors du formalisme des instances habituelles.

- Un **dialogue territorial continu** entre l'intercommunalité, les communes et les porteurs de projets sera entretenu, dans le but d'**accroître les liens de confiance et d'interconnaissance**, ainsi que de renforcer la capacité à agir collectivement, au bénéfice de la vitalité du territoire et de son développement.
- L'existence d'une **mission Territoire**, chargée du suivi du Projet de territoire, de l'organisation du dialogue territorial, de l'**ingénierie** des programmes transversaux, du suivi des projets communaux et intercommunaux et de leur **financement**.
- Un **système d'évaluation** concernant les actions portées spécifiquement par Roche aux Fées Communauté sera renforcé et unifié, sur la bases d'indicateurs simples, fiables et dont les données sont facilement mobilisables.



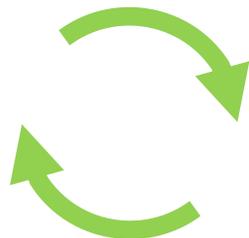
# Une déclinaison en 4 orientations stratégiques

La stratégie territoriale se décline en **4 orientations stratégiques, qui structurent le programme opérationnel**. Leur nombre volontairement restreint démontre la volonté des élus du territoire d'**agir avec force et sans dispersion**, en priorisant. Ces orientations n'ont pas vocation à résumer l'ensemble du projet de territoire, mais à **mettre en évidence ce qui est décisif** pour construire l'avenir et avoir un **effet levier** (démultiplicateur).

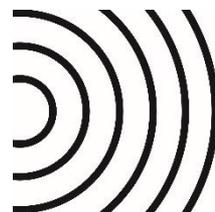


Chaque orientation est composée de deux termes et constitue **une dynamique en soi**, la création d'un « couple de forces » qui porte l'ambition d'initier un **cercle vertueux** pour mettre en mouvement le territoire dans son ensemble.

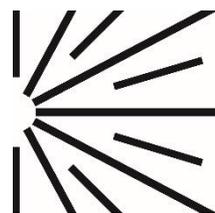
Ces orientations stratégiques doivent permettre au territoire de La Roche aux Féés **de prendre un virage dans son modèle de développement et de s'engager dans les transitions nécessaires**.



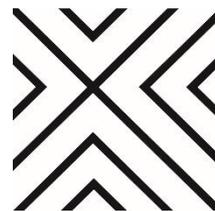
**Préservation des milieux et ressources & Valorisation de l'agriculture**



**Vitalité des centralités & Mobilités décarbonées**

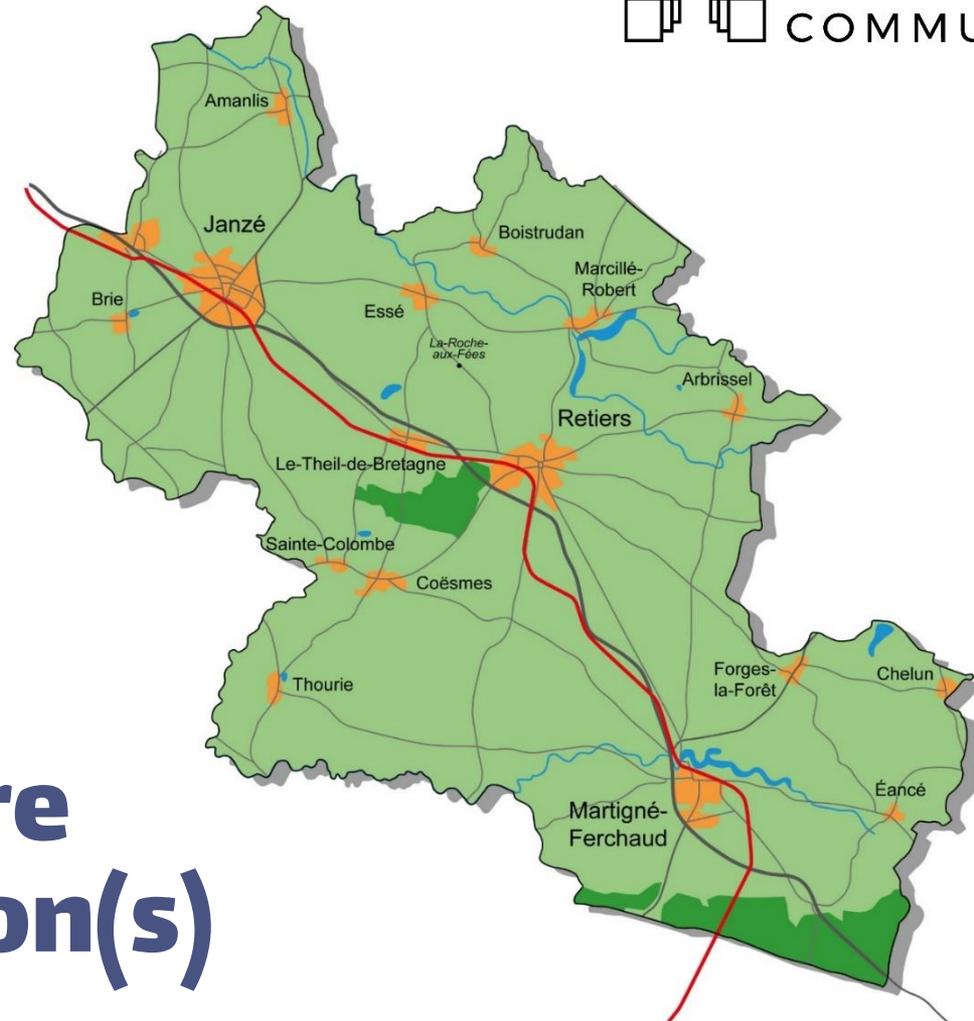


**Territoire à énergie positive & Économie responsable**



**Solidarité & Cohésion territoriale**





# Un projet pour un territoire en transition(s)

adopté en Conseil communautaire le 31 janvier 2023